La parole de Fâṭimah bint Qays (qu'Allah l'agrée) : « Ô Messager d'Allah ! Mon époux m'a répudiée à trois reprises et je crains d'être agressée !" » ['Urwa] a dit : « [Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut)] lui ordonna alors de déménager.

Fâṭimah Bint Qays (qu'Allah l'agrée) relate : « J'ai dit : "Ô Messager d'Allah ! Mon époux m'a répudiée à trois reprises et je crains d'être agressée !" » ['Urwa] a dit : « [Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut)] lui ordonna alors de déménager. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Fâṭimah Bint Qays (qu'Allah l'agrée) évoqua au Prophète (sur lui la paix et le salut) qu'elle craignait pour sa personne si elle restait, durant sa période de viduité, dans la maison où son mari l'avait divorcée. En effet, il se pouvait qu'un pervers, un voleur ou autre entre de force chez elle. De ce fait, le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui ordonna de déménager dans un autre logement étant donné la nécessité, et bien qu'elle fut toujours dans la période de retraite après son divorce [irrévocable].

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58165